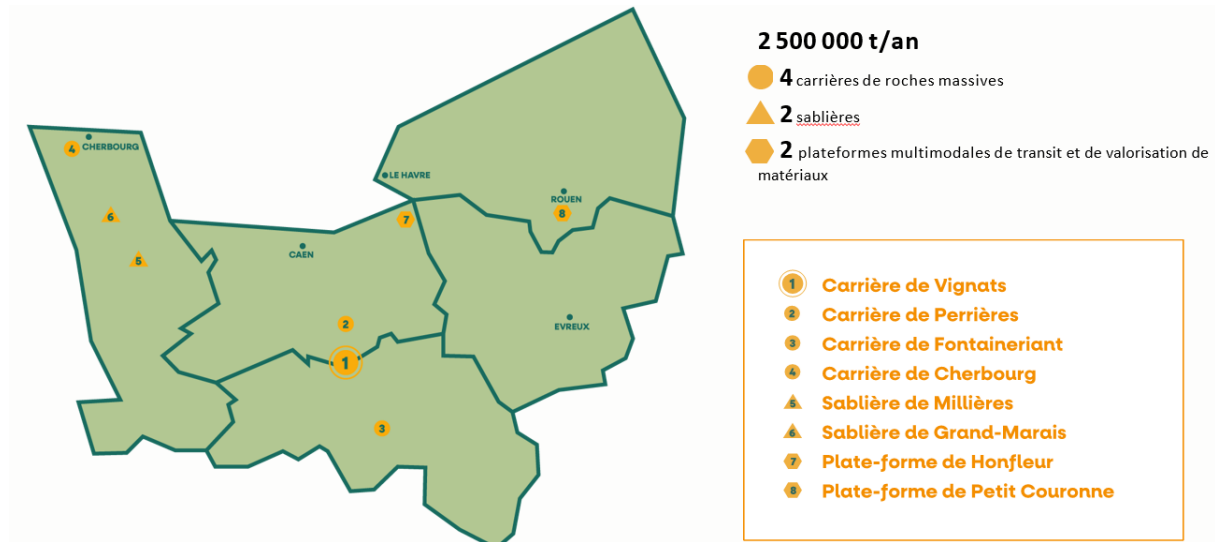


PARTIE 1 : CONTEXTE ET LETTRE AU PREFET

1. CONTEXTE DE LA DEMANDE

1.1. LA SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE VIGNATS

La société des Carrières de Vignats est une filiale de SCVN (société des Carrières de Vignats et de Normandie), qui exploite plusieurs sites de production et de négoce de matériaux minéraux.

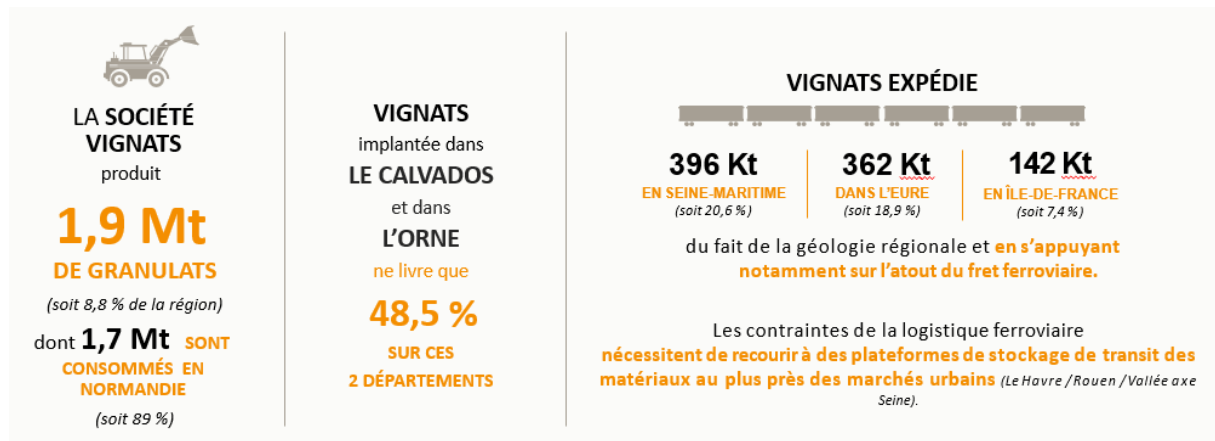


Le principal site de production est la carrière de Vignats.



Fig. 1 : Carrière de Vignats

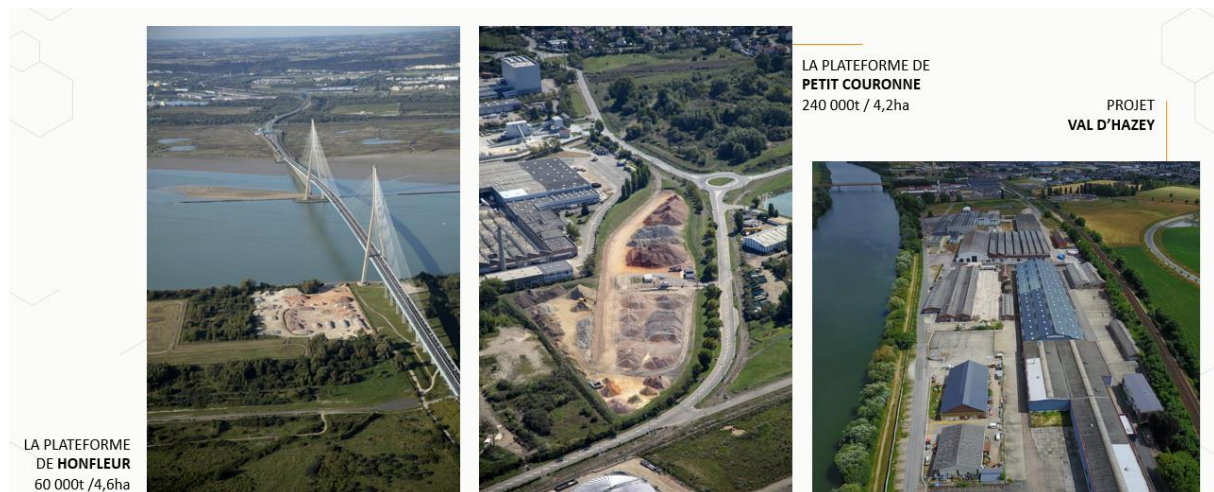
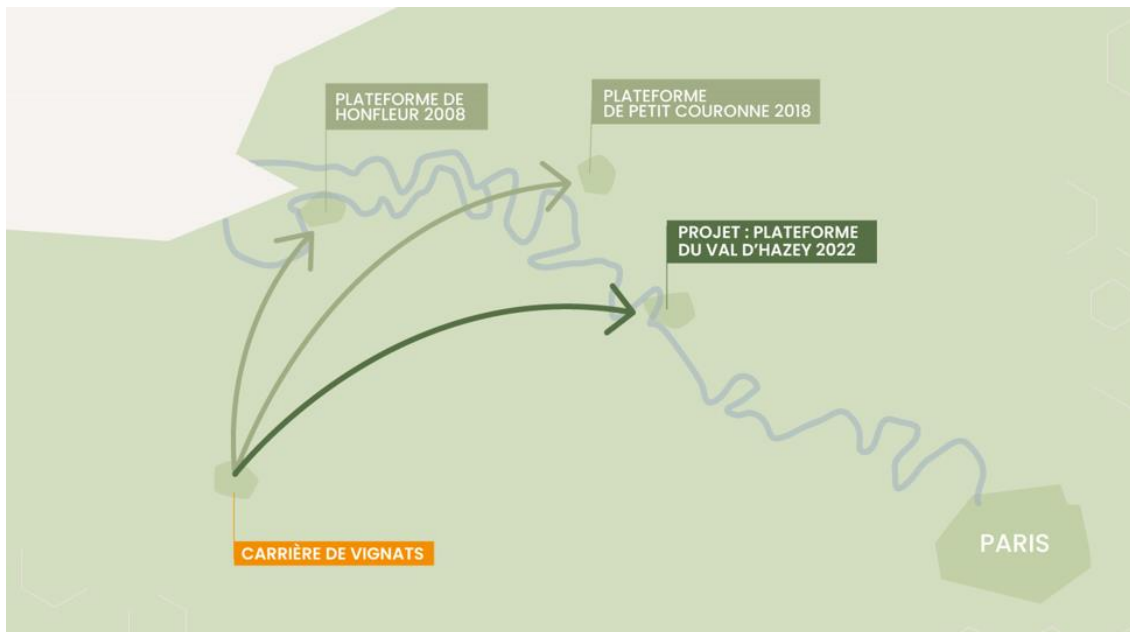
Ce site bénéficie d'un embranchement ferré modernisé en 2015 et permettant d'alimenter notamment les départements limitrophes de Seine Maritime et de l'Eure et la région parisienne, déficitaires en matériaux de carrières.



Cette logique de transport ferré permet de réduire les flux de camions et les nuisances associées, notamment les émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, la société Carrières de Vignats a déjà mis en place deux sites de plateformes multimodales fer-routes, (Honfleur en 2008 et Petit Couronne en 2018), et souhaite aujourd'hui renforcer son réseau au moyen d'une nouvelle plateforme fer-route-fluvial au Val d'Hazey.

Pour mémoire, le site de Honfleur n'est plus embranché en raison de la détérioration de voie rendant toute circulation impossible.



Depuis 1996, la Société des Carrières de Vignats, à travers son système de management de la Qualité - certification ISO 9001 - a démontré sa capacité à développer des axes de progrès par processus, de manière à satisfaire ses clients.

En 1999, notre certification ISO 14001 a permis à notre Société d'intégrer dans son déploiement industriel les impacts environnementaux associés.

1.2. PRESENTATION DU PROJET

La société des carrières de Vignats souhaite exploiter une plate-forme multimodale fer-route-fluvial sur un ancien site industriel (friche) localisé sur la commune de Val d'Hazey (27).

Les aménagements et activités envisagés relèvent d'une évaluation environnementale systématique et nécessitent le dépôt d'une demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et de la loi sur l'eau (IOTA).

Cette demande porte ainsi sur :

- L'aménagement de deux estacades et d'un poste de chargement par convoyeur, en rive gauche de la Seine,
- La création d'un embranchement ferroviaire et la réactivation d'une voie ferrée sur le terrain, comprenant 400 mètres linéaire de voie ferrées, un appareil de voie et un heurtoir,
- La réactivation de la voie d'accès routière Sud,
- La construction d'installations de chargement-déchargement,
- Le transit de produit minéraux, intégrant :
 - o L'apport de matériaux produits sur les sites de carrière du groupe Vignats par voie ferrée (en majorité) et poids lourds,
 - o L'export de matériaux inertes pour mise en remblais sur les sites de carrière du groupe Vignats,
- La valorisation de matériaux inertes, incluant des installations de concassage-criblage,
- Le transfert de containers depuis la Seine vers le réseau routier et ferré.



Fig. 2 : Vue actuelle sur le site



Fig. 3 : Vue future sur le site

Les synoptiques suivants présentent les flux de matériaux rendus possibles par cette plateforme multimodale.

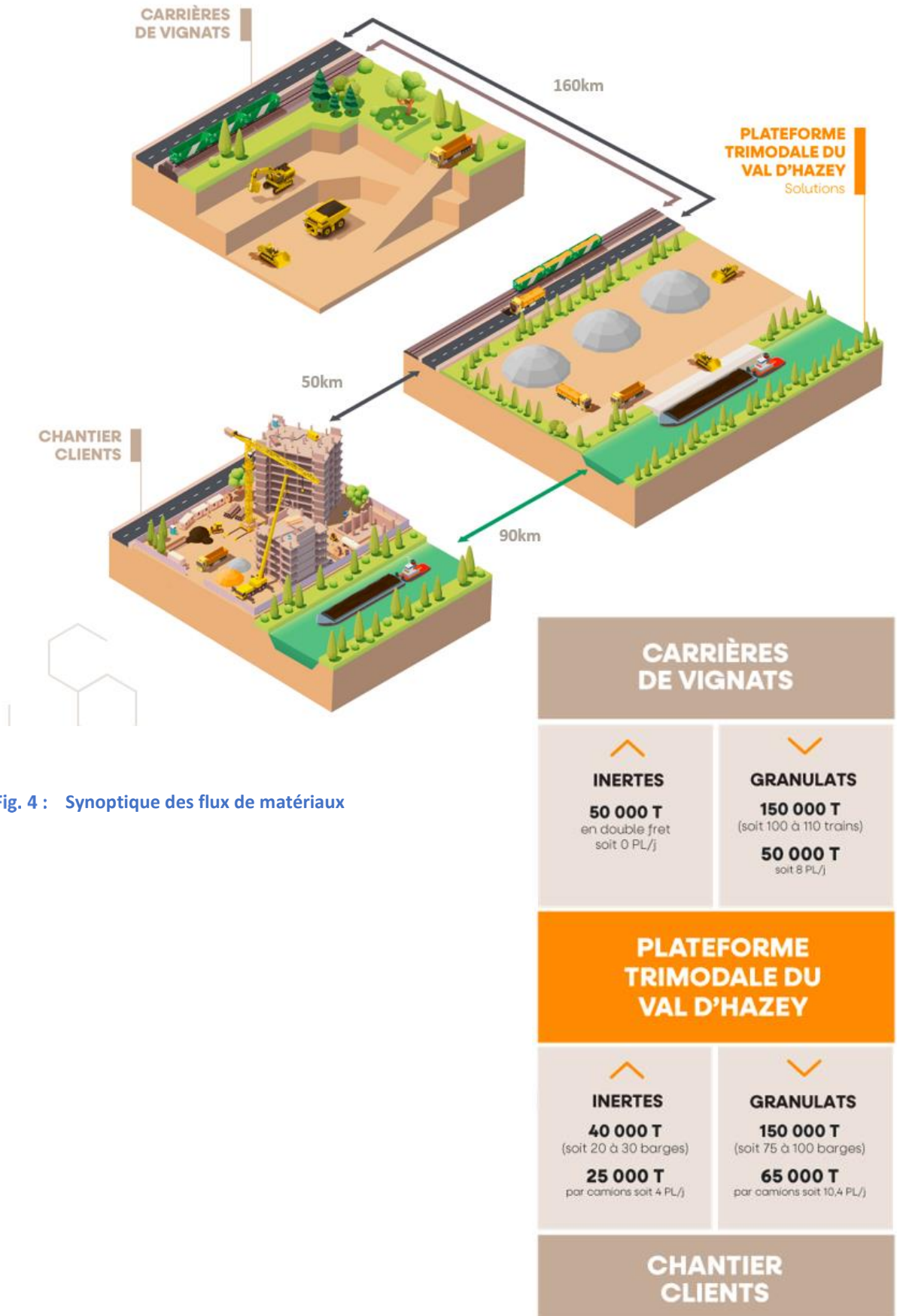


Fig. 4 : Synoptique des flux de matériaux

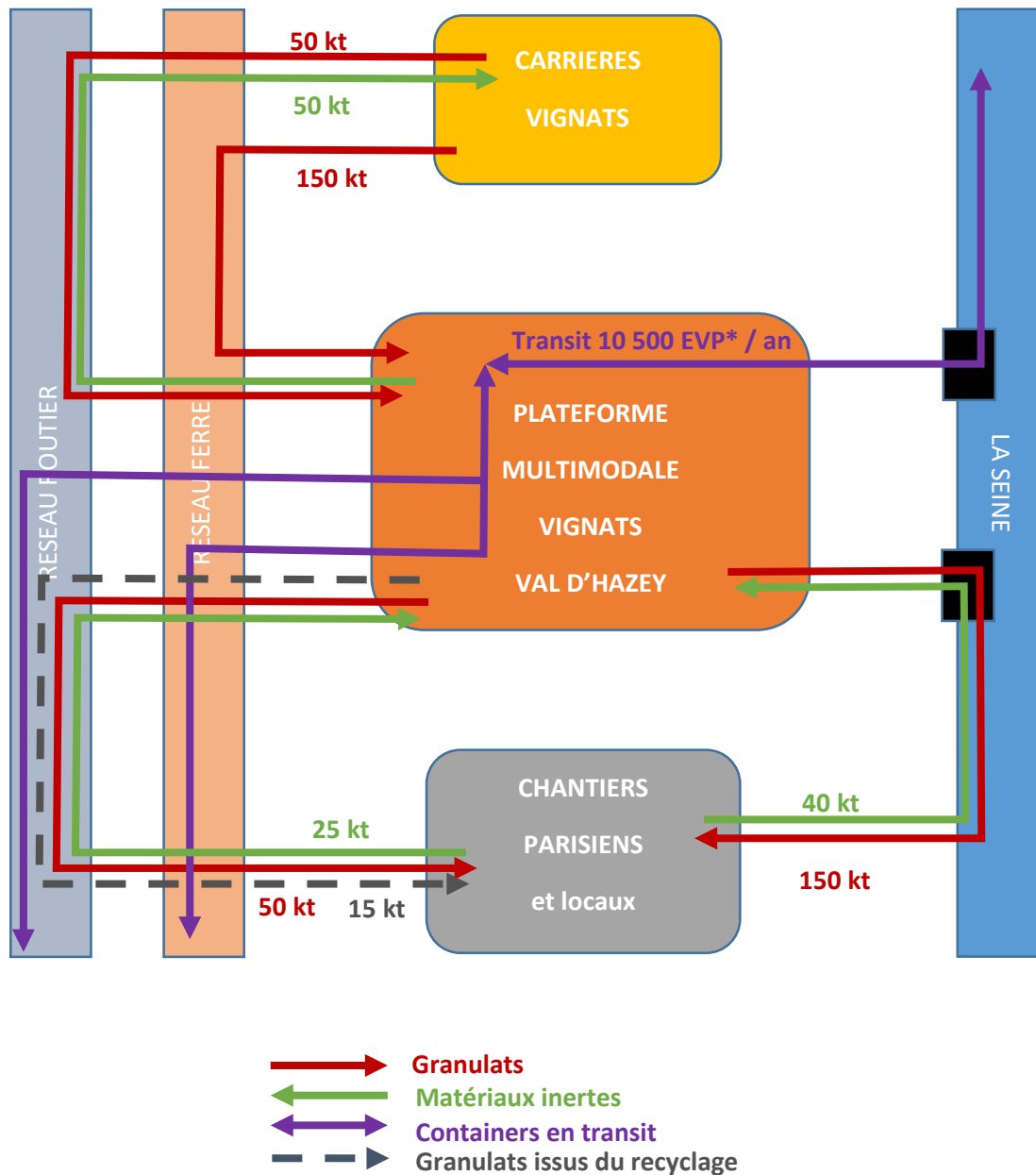


Fig. 5 : Synoptique du fonctionnement de la multimodalité et flux de matériaux

A ces flux pourrait s'ajouter le transfert ferré existant actuellement depuis la carrière Vignats vers la cour marchandise SNCF de Gaillon. Cette activité existante représente l'apport de 80 000 t/an de granulats utilisés pour la centrale d'enrobage COLAS FRANCE de Gaillon (sise route de la Garenne).

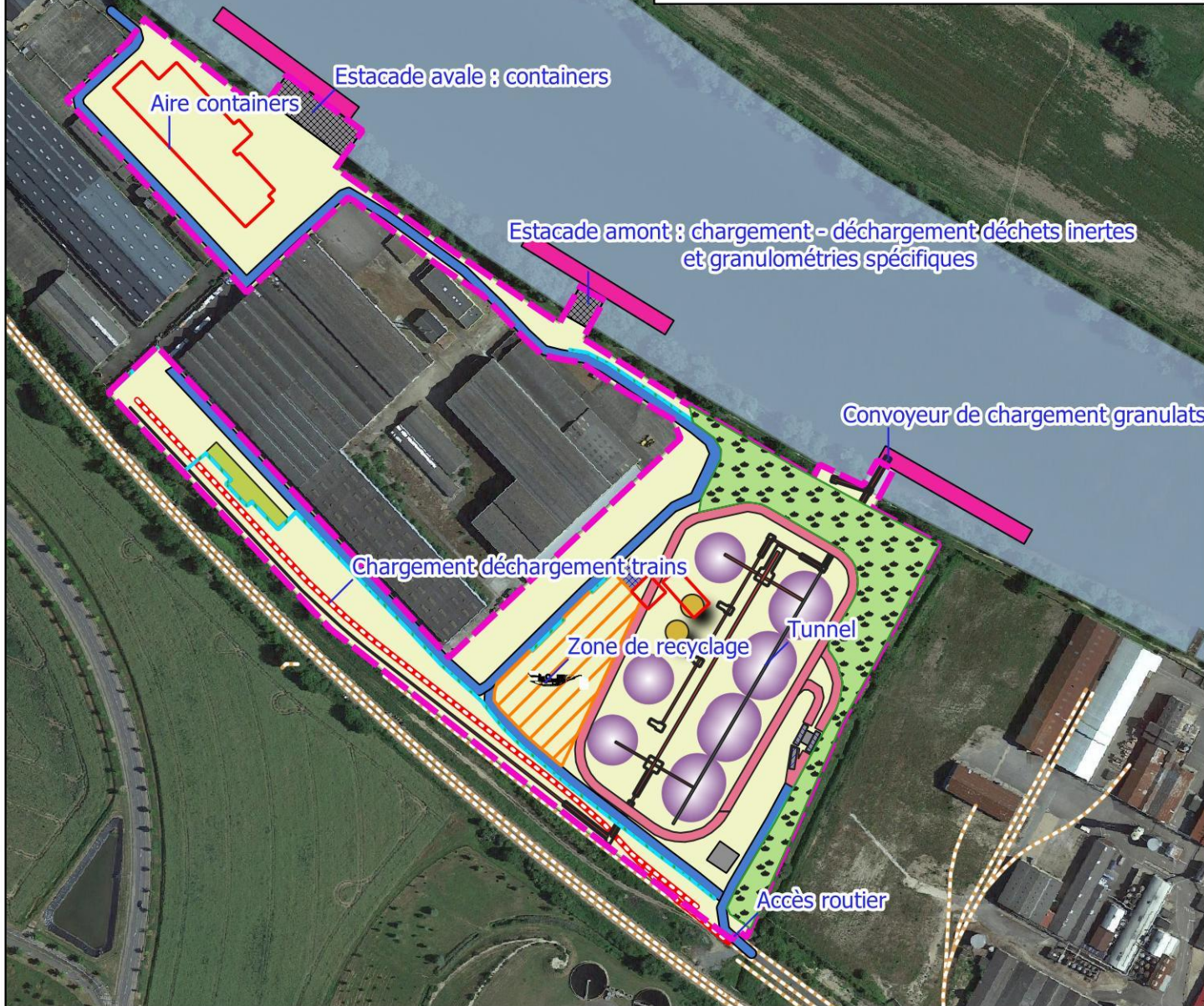
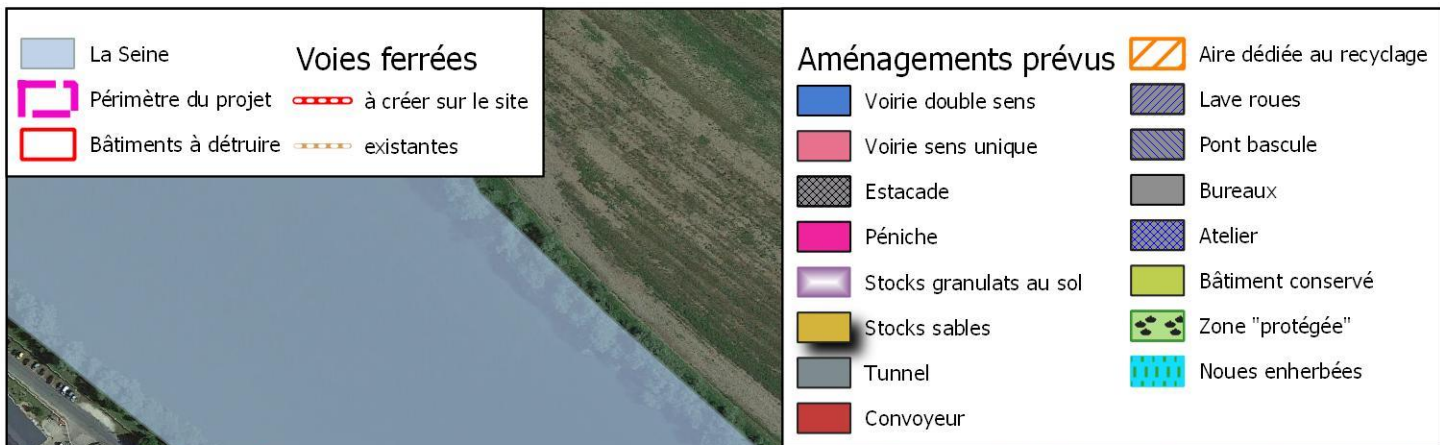
* : « Equivalent Vingt Pieds » correspondant à un container de 20 pieds

1.3.SYNTHESE DU PROJET

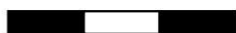
Le tableau de synthèse suivant et le plan de présentation page suivante permettent de récapituler les grandes lignes du projet.

		Projet sollicité
Bénéficiaire		Société des Carrières de Vignats
Site		Plate-forme multimodale – VAL D’HAZEY (27)
Situation de l’exploitation		Nord-Est de la commune, en bordure de la Seine
Superficie		88 660 m ²
Matériaux inertes	apports	40 000 t/an par barges 25 000 t/an poids lourds
	exports	Vers carrières : 50 000 t/an en double frêt Recyclage : 15 000 t/an
Granulats	apports	Poids lourds : 50 000 t/an Voie ferrée : 150 000 t/an <i>Possible : Voie ferrée : + 80 000 t/an (pour approvisionnement centrale Colas de Gaillon)</i>
	exports	Poids lourds : 65 000 t/an (dont 15 000 t/an issus du recyclage de matériaux inertes) <i>Possible : Poids lourds : + 80 000 t/an (pour approvisionnement centrale Colas de Gaillon)</i> Voie fluviale : 150 000 t/an
Containers	transit	10 500 EVP en moyenne par an
Nature des installations		Concassage-criblage mobile
Puissance des installations		650 KW (concassage-criblage) + 600 kW (poste de chargement et convoyeurs associés)
Rubriques ICPE		Non classé : 1435 ; 4734 ; 2930 Enregistrement : 2515 : 1 250 kW 2517 : 13 100 m ²
Rubriques IOTA		Non Classé : 1.1.2.0, 2.1.1.0, 3.1.1.0, 3.3.1.0 Déclaration 2.1.5.0, 1.1.1.0, 3.1.5.0, 3.2.2.0 Autorisation : 3.1.2.0, 3.1.3.0

Fig. 6 : Tableau de synthèse – chiffres clés



0 40 80 120 m



PRESENTATION DU PROJET

1.4. UN PROJET QUI CORRESPOND AUX OBJECTIFS DE L'AGGLOMERATION

L'Agglomération Seine Eure, comme l'ex-CCEMS à laquelle se rattachait auparavant la commune du Val d'Hazey, se trouve en vallée de Seine, entre Paris et Le Havre, sur un axe considéré comme majeur en termes d'activités économiques.

Les entreprises, tout comme les divers flux de marchandises qui gravitent autour du vecteur dessiné par la Seine entre la capitale et l'embouchure, pèsent énormément dans la production de richesse nationale et représentent un nombre d'emplois important.

L'Etat et les collectivités considèrent également que cette vaste zone géographique de la vallée de la Seine a le potentiel pour augmenter son poids économique, en raison notamment des différentes infrastructures qui composent la région (autoroutes, voies ferrées, fleuve, ports de Rouen et du Havre) et soutiennent la recherche d'une multimodalité pour répondre à l'objectif de soutenir un développement économique durable et plus respectueux de l'environnement.

Dans ce contexte, l'ex-CCEMS entendait s'inscrire pleinement dans ce projet de développement économique autour de l'axe formé par la Seine, un objectif également poursuivi par l'Agglomération Seine Eure avant la fusion des deux intercommunalités.

La volonté de la collectivité est de poursuivre un développement économique soutenu qui fait que ce territoire est un des plus dynamiques de Normandie en termes d'emplois proposés.

Tout en travaillant à la qualité de son cadre de vie et au bien vivre de ses habitants, l'Agglomération souhaite poursuivre l'augmentation du nombre d'emplois recensés sur son territoire pour réduire les déplacements quotidiens de ses actifs résidents vers d'autres bassins d'emplois voisins.

C'est pourquoi l'ex-CCEMS et désormais l'Agglomération Seine Eure à 60 communes ont fait de l'activité économique l'un des piliers du développement de leur territoire.